

**Conseil économique et social**Distr. générale
18 juillet 2023Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte
contre la pauvreté et du genre
Cinquième réunion

Addis-Abeba, 2 et 3 novembre 2023

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*
Séances parallèles**Examen des directives pour les examens volontaires
locaux en Afrique en tant qu'outil pour favoriser
l'adaptation des objectifs de développement durable
au niveau local****Note conceptuelle****I. Contexte**

1. Les membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont noté les avantages des examens du développement durable menés par les autorités infranationales et locales dans le cadre de leurs efforts pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. À la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue en 2020, les membres de la CEA ont conclu que les examens volontaires locaux étaient des outils importants pour un engagement et une mobilisation multipartites significatifs afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en Afrique. Un participant a souligné que, grâce à l'engagement de nombreuses parties prenantes sur le terrain, les examens volontaires locaux avaient atteint le public au niveau des collectivités (ECA/RFSD/2020/17). Toujours à sa sixième session, le Forum a demandé aux membres de la CEA d'intégrer les examens volontaires locaux dans leurs examens volontaires nationaux et de mettre en place des mécanismes d'examen locaux afin d'améliorer la responsabilité, la transparence et l'appropriation par le public de la mise en œuvre des deux programmes de développement. En outre, les membres, par l'intermédiaire du Forum, ont demandé à la CEA de préparer un modèle pour les examens volontaires locaux en Afrique et de partager les meilleures pratiques en matière d'examens volontaires nationaux dans la région.

2. En réponse à cette demande, la CEA a collaboré avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CLGU) d'Afrique et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour élaborer une série

* E/ECA/CSPPG/5/1.



de directives pour aider les gouvernements locaux en Afrique à préparer des examens volontaires locaux dans le cadre des efforts visant à accélérer les progrès dans la réalisation des deux programmes de développement. Pour rédiger ces directives, la CEA s'est appuyée sur l'expérience qu'elle a acquise en aidant Accra, Harare, Yaoundé, le district de Ngora (Ouganda) et Victoria Falls (Zimbabwe) à mener des examens volontaires locaux, tandis que ses partenaires, ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, se sont appuyés sur leurs recherches antérieures sur les examens volontaires locaux.

3. Les directives visent à proposer de bonnes pratiques pour aider les gouvernements sous-régionaux et locaux à adapter les objectifs mondiaux et régionaux au contexte local, à faire correspondre les politiques mondiales et régionales avec les priorités et actions locales, et à veiller à ce que l'engagement des parties prenantes à l'échelle des communautés dans les examens volontaires locaux et nationaux soit aligné en appui aux progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, recherchés par les États africains en vertu de leur engagement envers les deux programmes de développement. Un ensemble de principes directeurs et un modèle commun de directives aident à relier les objectifs et cibles communs des deux programmes pour permettre un examen par les pairs dans les localités.

4. Le premier projet de directives a été présenté et examiné lors d'un atelier sur les examens volontaires nationaux et locaux organisé avant la septième session du Forum. Les participants ont formulé des commentaires constructifs et se sont montrés très intéressés par l'utilisation de directives. Ils ont exhorté la CEA à les finaliser et à les diffuser dès que possible. Une première série de directives pour les examens volontaires locaux en Afrique a été publiée en 2022. Un groupe d'experts se réunira le 2 novembre 2023 pour procéder à un examen approfondi et de vérifier la qualité, la pertinence et la fonctionnalité au niveau local en vue de la publication d'une édition révisée.

II. Objectifs

5. L'objectif de cette séance est de revoir les directives afin de s'assurer de leur qualité et de leur caractère pratique. Les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- a) Recueillir des commentaires des experts et des localités qui seront utilisés pour améliorer la qualité et l'aspect pratique des directives ;
- b) Recenser les possibilités d'application des directives et obtenir des suggestions sur la manière de les diffuser et d'accroître leur utilisation en tant que guide et outil de renforcement des capacités.

III. Résultats escomptés

6. La séance devrait aboutir à des recommandations en vue de l'élaboration d'une édition révisée des directives afin d'améliorer la mise en œuvre des deux programmes de développement dans les localités africaines. En outre, les enseignements tirés, les expériences et les bonnes pratiques permettront d'informer et d'enrichir l'édition révisée.

IV. Déroulement et contenu

7. La séance parallèle se tiendra en marge de la cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

V. Participation

8. La séance parallèle réunira des experts de pays et localités d'Afrique, d'ONU-Habitat, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) d'Afrique, de bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine et de certains secrétariats des objectifs de développement durable et secrétariats de l'examen volontaire national d'un pays, d'organismes des Nations Unies et d'autres entités.
